

Le 17 septembre 2006, à Sherbrooke

Sherbrooke

6211-06-0j9

À l'attention de Mme Marie-Josée Méthot
Prolongement de l'autoroute 410 de Sherbrooke
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Prolongement de l'autoroute 410 : quartiers de l'Ivoire et de l'Indiana.

La présente est pour manifester notre opposition au passage de l'autoroute 410 entre les quartiers de l'Ivoire et de l'Indiana. Nous sommes en faveur du tracé proposé par le Ministère des transports du Québec, soit le tracé Nord. Étant résidents de la rue de Toulon (quartier Indiana) depuis 3 ans et ayant deux enfants en bas âge, nous voyons plusieurs inconvénients au tracé de l'Ivoire et de l'Indiana, qui se répercuteront sur notre qualité de vie au quotidien. Comme nous demeurons à l'extrémité de la rue de Toulon (côté de Tourville), nous sommes les premiers concernés du fait que l'autoroute sera immédiate à notre terrain.

Des inconvénients que nous relevons, nous retenons en premier lieu celui de la sécurité de nos enfants qui pourrait être compromise par le passage de l'autoroute à proximité de notre domicile, comme par exemple des accidents impliquant des véhicules lourds transportant des matières toxiques. Le taux de pollution qui sera plus élevé par le flot de circulation plus intense nous inquiète. En effet, notre fils de 2 ans qui souffre d'asthme pourrait en être davantage incommodé. De plus, ayant choisi de vivre dans un milieu paisible, nous craignons de perdre notre qualité de vie et notre intimité advenant que le tracé de l'Ivoire et de l'Indiana soit retenu. Le bruit constant est un facteur de stress important et pourrait occasionner des troubles de sommeil (plus grande irritabilité, fatigabilité au travail). Nous profitons d'un secteur boisé où il nous est possible de pratiquer la marche et les randonnées en raquettes l'hiver. Évidemment, avec le passage de l'autoroute, ce secteur boisé risque d'être détruit. Tous ces inconvénients rendront le quartier moins attrayant, ce qui aura un impact négatif sur la valeur de notre résidence et occasionnera la vente plus difficile de celle-ci.

En regard de tous ces inconvénients énoncés, nous demandons au BAPE de retenir le tracé Nord retenu par le ministère plutôt que le tracé de l'Ivoire et de l'Indiana.

Eve Guilbault et Sébastien Carrier